Le Fonds Social

publié le 04/02/2009 - mis à jour le 14/10/2014

Pour permettre aux lycéens et à leurs familles de faire face à des situations financières difficiles, il existe un Fonds social lycéen et un Fonds social régional qui peut attribuer, après avis d'une commission, une aide exceptionnelle dans différents domaines (fournitures, transport, frais d'internat ou de demi-pension). La demande de dossier est à faire auprès du secrétariat ou de l'assistante sociale de l'établissement.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.